



Local 100 Office
113-1376 Grant Ave.
Winnipeg, MB. R3M 3Y4

Tel: 604 226-5509
Fax: 204 488-6928
Email: uniforlocal100@gmail.com

Zoltan Czipfel
President

Local 100
Rail Division

Cory Will
Financial Treasurer

Le 1er Octobre 2022,

A tous les loges de section locale 100,

Appel electoral pour le poste de president de la section locale 100

Veillez noter que cet appel concerne uniquement le **paste de president**. L'appel a candidatures pour les autres officiers aura lieu avant le 1er janvier 2023. Cela est conforme aux articles 2 et 3 des Statuts d'Unifor Local 100, disponibles a l'adresse www.uniforlocal100.com.

PROCESSUS ELECTORAL

ARTICLE 3:

1. Les elections des directeurs de la Section locale 100 auront lieu tous les trois ans, compter de 1996.
2. Des avis seront envoyes a chaque loge le 1er janvier de chaque annee des elections trienna/es, declarant que Jes mises en candidature CJ chaque poste seront acceptees CJ partir du 1er fevrier de l'annee en question. Un nombre suffisant de formulaires demise en candidature seront envoyes CJ chaque loge. Toutes Jes mises en candidature doivent etre expediees par courrier recommande et rerues par le president du comite des elections avant minuit, le 1er mars de l'annee e/ectorale, le cachet de la poste faisant Joi. 4
3. Les formulaires de mise en candidature doivent etre signes par deux {2} membres en regle de la Section locale 100 et par la personne qui accepte de se porter candidat.
4. Chaque candidat peut joindre sa fiche electorate personnelle a son formulaire de mise en candidature; cettfiche sera imprimee et ne depassera pas une seu/e page 215 mm x 279 mm (8 po x 11 po) a simple interligne. La Section locale 100 publiera un bulletin contenant ces fiches e/ectorales, qui sera paste a chaque membre au plus tard le 1er avril de l'annee des elections trienna/es.
5. Le mode de scrutin pour Jes directeurs de la Section locale 100 sera par courrier. NOTE D'EXCEPTION : le conseil executif de la Section locale 100 fera des recherches sur l'utilisation du vote electronique et du vote par telephone. (Si cette forme de scrutin est rentable et acceptable par le Conseil executif de la Section locale 100, ce dernier fera le necessaire pour retenir Jes services d'une societe digne de confiance pour administrer le vote electronique OU par telephone.)

6. Le comite des elections fera parvenir par la poste une enveloppe contenant un bulletin de vote et une enveloppe de retour affranchie adressee au comite des elections en indiquant bien la case postale du comite et, le nom du membre a l'adresse de l'expediteur, ainsi que des instructions ecrites sur le processus du vote, directement a chaque membre en regle et, chaque membre retournera son bulletin directement par courrier a l'adresse postale du comite des elections.
7. Le president de la Section locale 100 choisira trois personnes domiciliees a un meme endroit pour sieger au comite d'election. Les elections seront tenues a partir de la ville de residence du comite. Un president et un secretaire seront choisis parmi /es membres du comite. Le comite des elections obtiendra une case postale qui sera utilisee uniquement pour recevoir /es bulletins de vote.
8. Tous /es presidents et /es secretares archivistes des loges seront informes immediatement de l'adresse postale et du numero de telephone du president du comite des elections.
9. Le comite des elections fera parvenir par la poste un bulletin de vote a chaque membre en regle de la Section locale 100, au plus tard le 1er mai de l'annee electorale, le cachet de la poste faisant foi. Les bulletins de vote devront etre retournes au comite des elections au plus tard le 1er juin de l'annee electorale, le cachet de la poste faisant foi. Le decompte des votes commencera au plus tard le 6 juin de l'annee electorale et le president de la Section locale 100 sera informe immediatement du resultat final des elections.
10. Si un deuxieme tour de scrutin doit etre tenu, /es dates afferees seront fixees par le comite des elections.
11. Le declenchement d'une election sera affiche sur le site Web de la Section locale d'Unifor, www.uniforlocal100.com au plus tard, 8 semaines avant le 1er janvier, de l'annee d'election, precisant une explication detaillee du processus electoral. On prendra soin d'expliquer que le scrutin par courrier est absolument secret.

Local 100 Election Chairperson is;
Ken Hiatt
1376 Grant Ave Unit 113
Winnipeg, Mb R3M3Y4
Email: khiatt@shaw.ca Cell#: 204-890-5677

In Solidarity,



Zoltan Czippel
President
Unifor Local 100